



Envoyé en préfecture le 05/10/2023

Reçu en préfecture le 05/10/2023

Publié le

06 OCT. 2023

ID : 085-200061265-20231003-2023_6_20-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 18

DELIBERATION
DL CIAS 2023-6-20

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 05 OCT. 2023

- la publication le : 06 OCT. 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"**

Séance du 3 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 26 septembre 2023, s'est réuni à 18h à la salle L'Ecours de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Mylène BLANCHARD, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Sabrina PROUTEAU, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Nelly HERROU, Denise RENAUD, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : François BLANCHET à Jean SOYER, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Dominique SIONNEAU à Maryse AUGUIN.

Jean-Michel VINTENAT est désigné secrétaire de séance.

Actions de prévention seniors : Café causette

Suite à la réunion de la commission consultative du 27 avril 2023, puis à la validation de son compte rendu par les membres de la commission en septembre 2023, il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le programme prévisionnel des actions de préventions seniors pour l'année 2024/2025.

La commission consultative actions de prévention seniors a validé la création de « café causettes » sur l'année 2024/2025.

L'objectif de ces temps est de mettre en lumière le temps d'une matinée ou d'un après-midi un partenaire ou une action déjà existante sur le territoire. Il s'agit aussi de créer des groupes de paroles sur des thématiques ciblées et donc de faciliter l'échange et la rencontre.

4 thèmes et 4 dates ont été retenus pour l'année 2024/2025 :

- Le 6 juin 2024 café causettes sur le thème de la grande parentalité en partenariat avec le centre socio-culturel
- Le 26 septembre 2024 café causettes sur le thème des aidants en partenariat avec le Nid des Aidants et animés par la psychologue du Nid
- Le 19 décembre 2024 café causettes sur le thème du numérique en partenariat avec France Services
- Le 20 mars 2025 café causettes sur la thématique de la sexualité après 60 ans, animé par Véronique Agrapart, sexologue

Le coût prévu pour cette première année test ne concerne que les temps de convivialité.

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Considérant que les crédits seront inscrits au BP 2024
Vu l'avis de la commission consultative du 27 avril 2023,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la mise en place de « café causettes », cité au rapport, pour l'année 2024/2025 ;

Article 2 : de préciser que les crédits seront ajoutés au BP 2024 ainsi qu'au BP 2025,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 5 octobre 2023,
Le Vice-Président du CIAS,

Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télécours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.